

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 16 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le neuf Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2022.

**Présents** : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, RICORDEL Marie-Pierre, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

**Absents excusés** : Patrick ECOMARD (pouvoir donné à Yvon RIALLAND), Marie-Odile JARLIGANT (pouvoir donné à Jeanne LOLICAR), Hervé TABART.

**Secrétaire de séance** : Corinne KRDZALIC.

#### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 28 Avril 2022**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Jean-Charles CADORET, chargé d'affaires à Mégalis Bretagne, présente aux membres du Conseil Municipal les travaux actuellement en cours de déploiement de la fibre optique sur le secteur nord de la Commune.

Mégalis Bretagne est maître d'ouvrage pour ces travaux. Il a confié à Axione les études et la construction du réseau.

La phase 2, qui concerne le secteur nord de la Commune, devrait être terminée en fin d'année 2022. Si tout se déroule comme prévu, M. Cadoret estime que les premières offres fibre des opérateurs pourraient être commercialisées à partie de décembre 2022 pour le secteur Nord.

Les études de la phase 3, qui concernera tout le reste de la Commune, commencera en début 2023.

Le suivi du déploiement est consultable sur le site internet de Mégalis : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Sur la carte de la Bretagne, chaque point représente un logement. La présentation de Mégalis sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

#### **035/2022 Adhésion au service de Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé de la Communauté de Communes**

Le Maire rapporte que la Communauté de Communes dispose, depuis 2019, d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions.

Depuis la mise en œuvre de ce SIG, les communes de la Communauté de Communes ont exprimé un intérêt à disposer d'un tel service.

La Communauté de Communes a proposé de mutualiser son service SIG. Un recueil de besoins et une étude de dimensionnement auprès d'élus et d'agents des 12 communes a permis de définir un

périmètre de services rendus par le SIG, détaillé dans la « convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG de la Communauté de Communes ».

Ce service sera assuré par le géométricien, agent de catégorie B, employé par la Communauté de Communes sur une mission pérenne.

Deux modalités financières sont prévues correspondant aux deux niveaux de services définis dans la convention :

- Pour le temps travail partagé entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes pour les services de base
  - o Le principe retenu de financement du service est un principe de solidarité ;
  - o La Communauté de Communes porte le financement du service à hauteur de 80% soit 34 040€ prévisionnels, les 20% restant soit 8 510€ prévisionnels sont répartis entre les communes en fonction d'une proratisation selon la population DGF année N-1 ;
  - o La Communauté de Communes facturera le service aux collectivités utilisatrices en fonction de la population DGF. Le montant prévisionnel propre à chaque commune est détaillé dans la convention.
- Pour le nombre d'heures consacrées au temps de travail affecté à chaque collectivité qui leverait l'option « cartographie à la demande » :
  - o Chaque heure affectée à la commune sera facturée à celle-ci ;
  - o Cette facturation sera réalisée selon un coût horaire de 26,50 €.

Il convient également de désigner un référent et un référent agent : Antoine RULLIÈRE et Coralie MOURIAUX.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Adhère au service SIG mutualisé proposé par la Communauté de communes.
- Autorise le Maire à signer avec la Communauté de communes la convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG de la Communauté de communes.

### **036/2022 Echange de terrains sans soule entre la Commune d'Arzal et M. GUIHARD Yoann**

Lors de l'édification de sa clôture, M. Yoann GUIHARD, propriétaire du garage GUIHARD, a constaté un problème d'alignement entre sa propriété et les voiries. En conséquence, afin de rétablir cet alignement, un échange de foncier sans soule doit être réalisé par acte notarié entre M. GUIHARD et la Commune d'Arzal.

La Communauté de communes en sa qualité de gestionnaire du parc d'activité de la Corne du Cerf, supportera les frais de notaire.

M. GUIHARD cède à la commune les parcelles cadastrées A 1360 et A 1361 pour une superficie de 9 m<sup>2</sup> et la Commune cède à M. GUIHARD les parcelles cadastrées A 1363 et A 1364 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer l'acte d'échange.

### **037/2022 Projet Bibliothèque : demande de subvention au Département (PST 2022) Actualisation du coût du projet**

Suite aux réponses à l'appel d'offres pour les travaux de l'extension de la bibliothèque, le coût prévisionnel du projet doit être actualisé.

Le nouveau plan de financement du projet est donc le suivant :

		Montant HT	9.06.22
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Mission architecte	11 000,00 €	Subvention de la Région	30 000,00 €
Travaux	110 000,00 €	Subvention Département (PST = 20%)	33 000,00 €
Module insonorisation	5 000,00 €	DRAC Mobilier (20%)	6 000,00 €
-	-	DRAC Informatique (20%)	1 000,00 €
Bureau de contrôle	2 000,00 €		
Mission SPS	2 000,00 €		
Mobilier	30 000,00 €		
Matériel informatique	5 000,00 €	Autofinancement	95 000,00 €
<b>165 000,00 €</b>		<b>165 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- Sollicite l'aide financière du Département au titre du PST 2022 pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

### **038/2022 Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

La délibération du 19 Décembre 2018 mettant en place le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP prévoit une révision du montant annuel de l'IFSE a minima tous les 4 ans.

Dans ce cadre, il convient de modifier les montants annuels maximum d'IFSE afin de permettre les révisions d'attribution des primes individuelles.

Les nouveaux montants plafonds proposés sont les suivants (*les anciens montants sont en italique*):

#### ➤ Filière administrative

Cadre d'emploi des Attaché (A)		
Groupe de fonctions	Emploi ou fonction	Montant annuel maximum
A 1	Direction générale des services	10 000,00 € (8 000 €)
A 2	Direction adjointe	9 000,00 € (7 000 €)

Cadre d'emploi des Réacteur (B)		
Groupe de fonctions	Emploi ou fonction	Montant annuel maximum

B 1	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	8 000,00 €	(6 000 €)
B 2	DIRECTION ADJOINTE	7 500,00 €	(5 500 €)
B 3	INSTRUCTION AVEC EXPERTISE	6 800,00 €	(4 800 €)

Cadre d'emploi des Adjoints administratifs (C)			
Groupe de fonctions	Emploi ou fonction	Montant annuel maximum	
C 1	Gestionnaire comptable Instruction avec expertise	6 000,00 € (4 200 €)	
C 2	Agent d'accueil	5 000,00 € (3 000 €)	

➤ Filière technique

Cadre d'emploi des Agents de maîtrise (C)			
Groupe de fonctions	Emploi ou fonction	Montant annuel maximum	
C 1	Chef d'équipe	6 000,00 € (4 200 €)	

Cadre d'emploi des Adjoints technique (C)			
Groupe de fonctions	Emploi ou fonction	Montant annuel maximum	
C 2	Agent d'exécution	5 000,00 € (3 000 €)	

Les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées.

Après avoir délibéré,

Le conseil, par 18 voix POUR, décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

### **039/2022 Crédit de postes dans le cadre des avancements de grade**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte-tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2022, il convient de créer le poste correspondant, à savoir :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Décide la création du poste ci-dessus.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

- ALLAITON Éric
- BODIN Déborah
- KHANFIR épouse OLIVIER Sylvie

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Arrivée de réfugiés ukrainiens :

Samuel FÉRET informe le Conseil Municipal que des réfugiés ukrainiens seront accueillis au Village vacances à compter du 15 Juin prochain. Une réunion est prévue avec l'association Solidarités Arzalaises et des colis alimentaires ont été prévus auprès de la banque alimentaire.

- Saisonnier au Village Vacances :

Sarah WAGNER commencera la saison au VVA à partir du 15/08 jusqu'au 30/09/2022. Elle était déjà présente l'année dernière et avait donné entière satisfaction.

- Travaux de rénovation du Village vacances :

Le projet a reçu l'accord de subvention au titre de la DETR soit la somme de 232 650 € (47% du coût du projet).

- Projet de régie alimentaire :

La Commune a reçu l'accord de subvention au titre des fonds LEADER soit la somme de 40 000 € (80% du coût du projet) pour la réalisation des études de faisabilité d'une régie alimentaire pour les écoles d'Arzal, Billiers et Marzan.

- Virement de crédits :

### **Budget Commune :**

#### **INVESTISSEMENT**

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
020		Dépenses imprévues	-2 300,00 €	
2111	68	Frais d'acquisition terrain Ancienne école	2 300,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **Budget VVA :**

#### **INVESTISSEMENT**

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
020		Dépenses imprévues	-700,00 €	
2184	103	Mobilier (table de jardin)	700,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

- Départ de Marie-Annie COLINEAUX :

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin, Marie-Annie a rejoint le service urbanisme de la commune de Malville. Mme QUERE Céline, qui vient de la commune de Dréfféac, prendra la suite le 8 Août prochain.

En attendant, Mme LAMBERT Nathalie, qui travaille à Ambon, sera présente tous les lundis pour recevoir le public et gérer les dossiers d'urbanisme.

- Cession de l'immeuble 3, rue des Palis :

Les locataires ont accepté la proposition de vente à 265 000 € sous réserve de l'obtention de leur demande de prêt immobilier. Un compromis de vente en ce sens sera signé prochainement.

Un bornage sera réalisé afin de conserver le trottoir dans le domaine public.

- Séminaire d'Arc Sud Bretagne sur la révision du SCOT :

Le Maire demande aux élus qui ont assisté à ce séminaire de partager leurs impressions. Il s'agissait de présenter le diagnostic du territoire.

Yvon RIALLAND se dit inquiet car le diagnostic est basé sur des statistiques qui datent de 2018 ! Or depuis, beaucoup de choses ont changé. Point positif : la Vilaine a été défini comme la « colonne vertébrale » du territoire.

Michel LEVESQUE a trouvé que le diagnostic a apporté des informations importantes sur les tranches d'âge des habitants du territoire : le nombre de 24/45 ans est en baisse. La tranche des + de 60 ans qui est en hausse sera en demande de services. Il souhaite également que soit priorisé l'accès à la propriété pour les gens du territoire et l'habitat.

Jeanne LOLICAR a trouvé cette réunion très intéressante mais pas assez tournée vers le futur. Elle aurait souhaité que les cabinets d'études aient une vision à plus long terme. A son avis, il faut mettre plus l'accent sur l'agriculture compte tenu du défi du renouvellement des générations.

- Commission Solidarités ASB :

Jean-François BASCOU communique sur l'organisation du projet « Café connecté » dont l'objectif est l'aide à l'utilisation des téléphones portables. Cette action s'adresse à tous les publics mais les horaires sont en journée.

Arzal ayant une position centrale, la Commission souhaiterait y organiser cette action. Il s'agit de trouver un local d'une quinzaine de place, 2H00 tous les 15 jours entre Septembre et Décembre.

Une autre action est envisagée sur la perte d'audition avec une conférence, des ateliers et des tests de l'audition. ASB recherche une salle pouvant accueillir 100 personnes et ayant une bonne acoustique. Enfin, Jean-François BASCOU estime que l'organisation des réunions de la Commission Solidarités d'ASB pourrait gagner en efficacité au regard du temps passé par les élus en réunion.

- Argent de poche :

Geneviève LE GOUALLEC informe le Conseil Municipal que 6 jeunes ont postulé pour les vacances d'été.

- Aménagement Foncier :

Michel LEVESQUE voudrait savoir pourquoi la procédure n'avance plus. Il a reçu le compte-rendu de la réunion du mois de Janvier !

Antoine RULLIÈRE lui répond que les services du Département sont en train de travailler sur la prochaine réunion au sujet du contournement de Lantiern. Cette réunion doit avoir lieu d'ici fin Juin mais cela semble peu crédible.

Le Maire partage ces préoccupations et propose d'envoyer un courrier à la présidente de la CCAF sur ce sujet.

- Aire de jeux

Géraldine TABART informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation de l'aire de jeux à côté du city seront réalisés à partir du 23 Juin.

Les structures devraient être mises en service début Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<p style="text-align: center;"><u>Prochains Conseils municipaux :</u></p> <p style="text-align: center;">Jeudi 7 Juillet 2022, Jeudi 8 Septembre 2022,</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 13 Octobre 2022, Jeudi 17 Novembre 2022,</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 15 Décembre 2022</p>
--